

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

## SEANCE DU 27/07/2017

|                        |  |
|------------------------|--|
| Présents :             | PERRIN Raphaël, Maire,<br>GRENARD Eliane, Maire déléguée,<br>BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, GAILLARD Denis, MOYAT Alain, Maire adjoints,<br>CUPILLARD Elisabeth, DURIF Joël, GROSSIORD Daniel, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel                                     |
| Absents excusés:       | GRENARD Daniel qui donne procuration à GROSSIORD Daniel,<br>ARBEZ-CARME Elisabeth qui donne procuration à PILLARD Claudie,<br>MICHARD Jean Louis qui donne procuration à DURIF Joël,<br>RAFFIN Emilie qui donne procuration à PERRIN Raphaël<br>ZEHNDER Damien qui donne procuration à CUPILLARD Elisabeth<br>DALLOZ Sylvie, PETETIN Aurore, |
| Absent :               | PATARCHI Guillaume.  |
| Secrétaire de séance : | BOUILLER Isabelle  |

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 30/06/2017 qui est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire informe l'assemblée du décès du père de M. Jean Christophe JEANTET, employé de la commune.

### **I. GITE DE LA VIE NEUVE – LES MOLUNES**

Suite à la présentation de l'avant projet définitif avec les coûts estimatifs de la réhabilitation, M. Denis Gaillard reprend une présentation détaillée de l'historique et de la genèse du projet ainsi que les diverses évolutions.

Le Conseil Municipal des Molunes avait entériné, antérieurement à la création de la commune nouvelle, la réhabilitation du bâtiment.

Il est rappelé que ce bâtiment fait partie du patrimoine historique (ancienne école et mairie) et que celui-ci n'a pas bénéficié de travaux importants à l'exception de la réfection du toit en 1998.

Au vu du dernier chiffrage s'élevant à 1 934 000€, le conseil municipal considère que le projet doit être retravaillé en précisant notamment les objectifs et les attentes.

Il est entendu pour les élus que l'engagement de la collectivité doit être lié à une offre permettant de conforter l'offre touristique sur ce secteur qui a de grands atouts et que les coûts d'investissement

doivent rester raisonnables au vu des loyers pouvant être pratiqués et du risque financier par rapport à la pérennité à 20 ans du projet (délai de remboursement des emprunts).

En terme d'objectifs, le conseil retient l'intérêt d'avoir un accueil bar restauration et du couchage sur ce secteur. La question de la capacité d'accueil en nombre de lits est le sujet à retravailler.

Il est rappelé que l'estimation du coût au moment de l'avant projet sommaire avec 36 lits était de 1 252 000€.

L'avant projet définitif avec 52 lits est évalué à 1 934 000€.

Le contexte général des finances publiques et local où la transmission d'activité reste une question (ex : hôtel Restaurant le Préfillet), oblige à la réflexion et la rigueur.

Malgré une hypothèse de financement par l'Europe, Etat, Région à hauteur de 50% et la nécessité d'envisager un avenir à cet ancien bâtiment, le conseil municipal souhaite redéfinir avec le cabinet d'architecte et l'exploitant les objectifs du projet et fixer un plafond d'investissement à hauteur de 900 000€.

## **II. *SIDEC : CONVENTION E-LUM AVEC LE SIDEC***

M. le Maire informe l'assemblée que la commune des Molunes a une convention E-LUM avec le SIDEC et que celle-ci arrive à échéance. Il considère qu'il est nécessaire d'harmoniser les façons de faire en termes de remplacement des ampoules d'éclairage public défaillantes.

Il rappelle que Septmoncel, par souci d'économie avait fait le choix de limiter le nombre de passages alors que les Molunes bénéficient de l'offre du service mis en place par le SIDEC.

Le conseil Municipal souhaite que le SIDEC soit contacté pour proposer une convention globale pour l'ensemble de la commune nouvelle.

Fonction de la proposition, le conseil municipal prendra une décision à un prochain conseil municipal.

## **III. *DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE (PARCELLE AS117 – LES MOLUNES)***

M. Le Maire rappelle que cette parcelle a été acquise au département en vue de garder l'emprise foncière au niveau du carrefour de la Simard. Il était également entendu qu'une subdivision parcellaire permettant à M Yulzari de construire un garage serait envisagée.

L'exposé étant entendu, le conseil, à l'unanimité accepte de céder le terrain nécessaire à l'implantation du garage aux conditions suivantes :

- Prix de vente : 1.5€ au m<sup>2</sup>
- Frais de géomètre pour la subdivision parcellaire à la charge de l'acquéreur.

Mme Eliane Grenard, Maire déléguée est mandatée pour signer tout document lié à cette affaire.

## **IV. *COURRIER DIVERS***

M. le Maire fait part du courrier de Mme Nicole Gaillard, Présidente de l'UNAFAM remerciant pour l'aide attribuée à son association.

Il est également donné lecture du message de remerciement de M. Nicod pour la remise en état du chemin rural desservant sa résidence à Montépile..

## **V. QUESTIONS DIVERSES**

### **A) CHEMIN DE CARRICHE**

M. Denis GAILLARD fait part d'une réclamation de 2 personnes concernant une dégradation du chemin rural suite au passage de camions.

### **B) UNIMOG 300**

M. le Maire fait part du diagnostic concernant un engin communal de Septmoncel :

- Radiateurs à changer
- Corrosion importante de l'hydraulique dont des parties à changer
- Benne à changer
- Problème d'embrayage (origine de la panne non identifiée à ce jour)

M. le Maire rappelle que l'engin a 17 ans et que la question de son remplacement se pose.

La société Dubois-Casani qui avait vendu le matériel propose une reprise de 30 000€ dans le cas d'un achat d'un nouvel Unimog dont le coût est de 126 000€ HT. La commission technique est chargée d'étudier cette question

Séance levée à 23 h05

Le Maire,  
Raphaël PERRIN

Affiché le 2/08/2017

